



354

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

p.B.15.21.Lux.(4)

Berne, le 24 novembre 1989

Aux Membres du Conseil fédéralNote d'information

Visite du Chef du Département fédéral des affaires étrangères,
M. René Felber (BRF) à Luxembourg (20./21.11.1989)

BRF s'est rendu à Luxembourg à l'invitation de son homologue Jacques Poos (P). Il a également été reçu en visite de courtoisie par le Premier Ministre Jacques Santer, ainsi que par le Grand Duc Jean et la Présidente de la Chambre des Députés, Mme Erna Hennicot-Schoepges.

Les entretiens avec P se sont concentrés sur la problématique européenne, avant tout l'intégration dans la perspective des discussions AELE/CE et de la prochaine réunion de Bruxelles, ainsi que les développements en Europe centrale et orientale.

BRF a souligné l'intérêt pour la Suisse d'un échange de vues à haut niveau avec les pays membres de la CE qui ne sont pas voi-

sins du nôtre, et plus particulièrement avec les petits états dont les sensibilités nous sont souvent plus proches. Il a rappelé la position de la Suisse, telle qu'elle a été coordonnée au sein de l'AELE, notamment la volonté de développer le concept d'un Espace économique européen (EEE), ainsi que la nature politique des problèmes spécifiques de notre pays. P de son côté a souligné qu'il appartenait à chaque pays non-membre de déterminer le moment d'une éventuelle candidature et que la CE était une communauté ouverte. La neutralité ne constitue pas, à ses yeux, un obstacle particulier, rien ne figurant à ce sujet dans les statuts. Les efforts consentis par l'AELE ont été appréciés à leur juste valeur. Pour P, la difficulté principale réside au niveau des futures institutions de l'EEE: la CE peut admettre une participation de l'AELE à la préparation des décisions (decision shaping), même par un mécanisme obligatoire dans certains cas et dans des domaines déterminés à l'avance, mais pas au niveau de la prise de décision (decision making). Un fait nouveau mérite d'être pris en compte, l'évolution à l'Est. En effet, les développements dans cette partie du continent ne devraient pas, selon P, détourner la CE des priorités d'ajustement avec ses partenaires privilégiés, ni non plus porter préjudice aux relations avec d'autres partenaires (p.ex. les pays ACP). La CE ne peut se permettre une "déconnection" avec l'AELE à ce stade.

BRF élabore quelque peu sur les spécificités suisses, notamment le fédéralisme, mais précise que le plus grand obstacle réside au niveau des mentalités. La question de la libre circulation des personnes appellera aussi un traitement correspondant aux réalités de la Suisse. Quant à l'AELE, rien ne sert de vouloir en faire une CE au rabais, ni encore une sorte d'antichambre pour les pays de l'Est. P comprend les difficultés que peut rencontrer la Suisse, mais estime que des exceptions (libre circulation des personnes) sont concevables.

P résume les résultats de la réunion de l'UEO où les principes de base de la défense européenne ont été réaffirmés: statu quo des

- 3 -

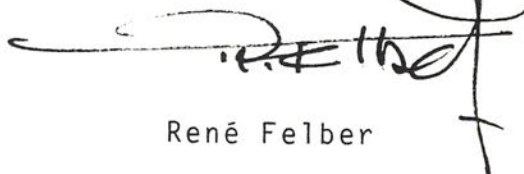
alliances, cohésion et volonté de négociation de l'OTAN, présence physique continue des forces américaines, poursuite du processus d'intégration, fermeté des engagements atlantique et communautaire de l'Allemagne.

Concernant le dîner des 12 de Paris (18.11.89), P remarque qu'il a permis de souligner la volonté politique de la CE d'aider à la restructuration de l'Europe de l'Est par des mesures dans le domaine commercial, de la coopération et de la formation, ainsi que par une aide financière à court et moyen terme. On songe à une Banque européenne de développement (sur le modèle des banques régionales de développement) et Luxembourg s'interroge sur la possibilité ouverte par le Fonds de développement social du Conseil de l'Europe. BRF rappelle les principes guidant l'action de la Suisse et la forme du prochain message du Conseil fédéral au Parlement.

Au plan bilatéral, BRF et P s'informent mutuellement des mesures prises dans le domaine du blanchiment d'argent sale. P regrette le blocage sur l'éventuelle négociation d'un accord de double-imposition. BRF rappelle la volonté de poursuivre les discussions entamées, tout en soulignant que la négociation future devra reposer sur une réciprocité véritable.

Au cours des entretiens avec le Premier Ministre Santer, les questions relevant de la fiscalité comparative, ainsi que de l'entraide judiciaire en matière pénale, ont constitué l'essentiel de la discussion.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



René Felber